

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE – Site de Kourou LH2
Adresse de l'établissement :	Air Liquide Spatial Guyane Ensemble de lancement BP 826 97310 Kourou
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale	APC du 04/11/2008
Activité de l'établissement :	Le site de Kourou Usine LH2 est spécialisé dans la production d'hydrogène à partir de méthanol. L'hydrogène produit est épuré, pour être ensuite liquéfié. L'hydrogène liquide est utilisé pour remplir le réservoir du lanceur Ariane.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	L'installation et ses effets sont entièrement contenus dans le périmètre du Centre Spatial Guyanais qui s'étend sur les communes de Kourou et de Sinnamary en Guyane Française.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les produits dangereux présents dans l'établissement sont : • L'hydrogène et le méthanol qui sont des produits inflammables. • Le méthanol présente également un risque toxique pour l'homme Néanmoins, ces effets restent circonscrits à l'intérieur du CSG.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les scénarios associés à l'hydrogène et au méthanol sont l'incendie et l'explosion consécutifs à un épandage ou une fuite de gaz, ainsi que la dispersion d'un nuage toxique de méthanol. L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des dangers : • L'unité est surveillée en permanence par plusieurs centaines de capteurs et des systèmes de sécurité qui provoquent si nécessaire l'arrêt immédiat de l'équipement concerné, voire l'arrêt de l'unité dans sa totalité. Les capteurs et les systèmes de sécurité sont régulièrement vérifiés et testés. • Des arrêts d'urgence sont répartis sur l'ensemble du site. • L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et aux exigences du Groupe Air Liquide. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité. • L'ensemble des scénarios est décrit et les risques sont analysés. Les mesures de maîtrise des dangers sont présentées dans les dossiers réglementaires remis à l'inspection des installations classées. <u>L'ensemble des effets restent circonscrits à l'intérieur du CSG sans exposer la route ouverte au public.</u>
--	---

Date de dernière venue sur le site, informations sur l'inspection et le plan d'inspection ou toutes autres informations pertinentes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1
--	--